

Communiqué de presse

PARIS, LE 21 FÉVRIER 2008

Une convention de coopération entre le Cnam et l'UIMM

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) ont signé une convention cadre. Elle vise à définir les objectifs de coopération entre les deux partenaires, au service des entreprises et des salariés du secteur professionnel.

La convention cadre a vocation à être déclinée au niveau régional par des accords spécifiques entre le Cnam et ses centres régionaux et les UIMM territoriales. Les actions de coopération pourront se développer notamment dans les domaines suivants :

L'évolution des emplois et des qualifications dans les entreprises. Une analyse commune doit permettre de valider la pertinence des projets de formation.

Les formations d'ingénieurs en partenariat

- Étudier ensemble les projets de nouvelles formations et en assurer la promotion.
- Piloter conjointement les formations d'ingénieurs réalisées par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, en partenariat avec le Cnam, dans le cadre des Instituts des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII).

Les certifications

- Favoriser la mise en place de partenariats entre les UIMM territoriales et leurs structures de formation (AFPI – CFAI) et le Cnam et ses centres régionaux pour la mise en œuvre d'actions de professionnalisation, notamment de formations en alternance.
- Définir la certification la mieux appropriée : diplôme du Cnam, certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) et, le cas échéant, double certification.

La formation continue

- Adapter les formations et les pratiques du Cnam aux règles du jeu introduites par l'accord interprofessionnel de 2003, la loi de 2004 et l'accord Métallurgie de juillet 2004 : contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation (Dif), évaluation pré-formation, entretien professionnel.

L'orientation active – Éducation aux choix

- Mettre à la disposition du public des supports d'information et des méthodes pour lui permettre d'être acteur de son orientation professionnelle.

L'Europe et l'international

- Coopérer dans le cadre des programmes européens en matière de formation professionnelle.
- Conseiller et assister des pays tiers en matière de formation professionnelle, avec l'appui de Codifor-AFPI internationale.

L'UIMM a pour vocation de représenter et d'accompagner dans leur développement économique et social les entreprises des industries de la métallurgie. Elle regroupe 120 syndicats professionnels et 81 chambres syndicales territoriales, ainsi que 54 Centres de formation d'apprentis de l'industrie (CFAI), 52 Associations de formation professionnelle de l'industrie (AFPI) et 22 Instituts des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII).

Le Cnam est un établissement public de formation professionnelle supérieure qui relève du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Il assure 3 missions : la formation tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, ainsi que la diffusion de la culture scientifique et technique. Les 150 centres de formation du Cnam accueillent chaque année près de 85 000 inscrits et proposent 1 350 unités d'enseignement (UE) modulaires et capitalisables pour les actifs soucieux de se perfectionner dans leur métier.